



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

SEGESTE

97, rue Pereire
78105 Saint-Germain-en-Laye
France

AB Science S.A.

***Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes consolidés***

Exercice clos le 31 décembre 2016
AB Science S.A.
3, avenue George V - 75008 Paris
Ce rapport contient 49 pages
Référence : LG-172-70



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

SEGESTE

97, rue Pereire
78105 Saint-Germain-en-Laye
France

AB Science S.A.

Siège social : 3, avenue George V - 75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société AB Science S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Les notes 3.13 et 3.14 de l'annexe des comptes consolidés exposent notamment les règles et méthodes comptables relatives aux modalités de comptabilisation des aides publiques obtenues par la société. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les notes 3.10 et 4 (iv) de l'annexe des comptes consolidés mentionnent le traitement des paiements en actions et les modalités d'évaluation des bons et options de souscriptions d'actions octroyés aux salariés et mandataires sociaux. Nos travaux ont consisté à apprécier les données utilisées et les hypothèses retenues, à revoir, par sondages, les calculs effectués par la société, et à vérifier que la note 20 aux états financiers donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

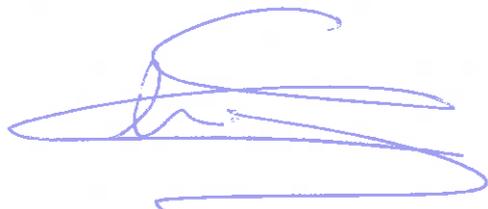
3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

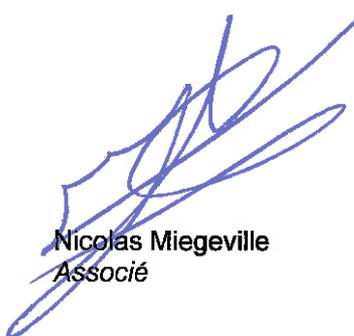
Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 28 avril 2017
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Laurent Genin
Associé

Saint-Germain-en-Laye, le 28 avril 2017
SEGESTE



Nicolas Miegerville
Associé

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2016
ETABLIS CONFORMEMENT AUX NORMES INTERNATIONALES

COMPTES CONSOLIDES IFRS AU 31 DECEMBRE 2016

Sommaire

ETAT DE SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2016.....	91
ETAT DE RESULTAT GLOBAL ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016.....	92
TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE.....	93
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2016.....	94
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016	95
1 Entité présentant les états financiers	95
2 Base de préparation.....	95
2.1 Remarques préliminaires.....	95
2.2 Déclaration de conformité et principes comptables	95
2.3 Base d'évaluation.....	95
2.4 Monnaie fonctionnelle et de présentation	95
2.5 Recours à des estimations et aux jugements.....	96
3 Principales méthodes comptables.....	96
3.1 Principes de consolidation.....	96
3.2 Monnaie étrangère.....	96
3.3 Instruments financiers	97
3.4 Capital.....	98
3.5 Immobilisations corporelles	98
3.6 Immobilisations incorporelles	98
3.7 Base d'évaluation des stocks.....	99
3.8 Trésorerie et équivalent de trésorerie	99
3.9 Dépréciation	99
3.10 Avantages du personnel	100
3.11 Provisions.....	102
3.12 Chiffre d'affaires.....	102
3.13 Crédit Impôt Recherche	102
3.14 Autres aides publiques	102
3.15 Classement des charges courantes.....	102
3.16 Paiements au titre des contrats de locations	103
3.17 Produits et charges financiers.....	103
3.18 Impôt sur le résultat.....	103
3.19 Résultat par action.....	103
4 Détermination de la juste valeur.....	104
5 Gestion des risques financiers	104
6 Immobilisations incorporelles	105
7 Immobilisation corporelles.....	105
8 Stocks	106
9 Clients et comptes rattachés	107
10 Autres actifs courants et non courants.....	107
11 Actifs financiers courants et non courants	107
11.1. Détail des actifs financiers	107
11.2. Variation des actifs financiers.....	108
12 Trésorerie et équivalents trésorerie	108
13 Capital social.....	109
14 Provisions.....	111
15 Passifs financiers.....	112
15.1. Répartition courant / non courant.....	112
15.2. Avances conditionnées et remboursables.....	113
15.3. Emprunts bancaires	113
15.4. Emprunts obligataires et autres passifs financiers.....	114
16 Autres passifs courants et non courants	115
17 Chiffre d'affaires.....	115
18 Subventions et financements publics	115
18.1. Subventions et financements conditionnés.....	115
18.2. Subventions d'exploitation.....	115
18.3. Crédit d'impôt recherche.....	115

19	Charges de personnel	116
19.1.	Effectifs	116
19.2.	Charges de personnel	116
20	Paievements fondés sur des actions	116
20.1.	Plans d'options de souscription d'actions	118
20.2.	Plan de Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise	121
20.3.	Plan des actions de préférence	125
21	Produits et charges financiers.....	127
22	Impôts sur les résultats	127
22.1.	Actifs et passifs d'impôts différés	127
22.2.	Rapprochement entre l'impôt réel et l'impôt théorique	128
23	Résultats par action	129
23.1.	Résultat de base par action.....	129
23.2.	Résultat dilué par action.....	129
24	Parties liées	129
25	Honoraires des commissaires aux comptes	129
26	Engagements hors bilan	130
27	Evénements postérieurs à la clôture	131

ETAT DE SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2016

Actif (en milliers d'euros)	Note	31/12/2016	31/12/2015
Immobilisations incorporelles		1 630	1 691
Immobilisations corporelles		214	240
Actifs financiers non courants	7	48	43
Autres actifs non courants	6	0	0
Impôts différés		0	0
Actifs non courants		1 892	1 974
Stocks	4	134	304
Créances clients	5	428	316
Actifs financiers courants	7	0	6 007
Autres actifs courants	6	15 776	8 282
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8	19 780	15 696
Actifs courants		36 118	30 604
TOTAL DE L'ACTIF		38 010	32 578

Passif (en milliers d'euros)	Note	31/12/2016	31/12/2015
Capital	9	386	350
Primes		151 537	110 674
Réserves de conversion		(84)	(77)
Autres réserves et résultats		(156 544)	(128 206)
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société		(4 705)	(17 259)
Participations ne donnant pas le contrôle			
Capitaux propres		(4 705)	(17 259)
Provisions non courantes	10	686	550
Passifs financiers non courants	11	21 689	31 229
Autres passifs non courants	12	0	0
Impôts différés		0	447
Passifs non courants		22 375	32 225
Provisions courantes	10	220	0
Dettes fournisseurs		16 629	13 829
Passifs financiers courants	11	8	236
Dettes d'impôt exigible		0	0
Autres passifs courants	12	3 483	3 547
Passifs courants		20 340	17 612
TOTAL DU PASSIF		38 010	32 578

ETAT DE RESULTAT GLOBAL ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

<i>(en millier d'euros)</i>	Note	31/12/2016	31/12/2015
Chiffre d'affaires net	17	1 508	2 284
Autres produits opérationnels		0	0
Total des produits		1 508	2 284
Coût des ventes		(453)	(339)
Charges de commercialisation		(928)	(1 882)
Charges administratives		(2 477)	(2 316)
Charges de recherche et développement		(27 856)	(23 711)
Autres charges opérationnelles		-	-
Résultat opérationnel		(30 207)	(25 964)
Produits financiers		3 084	530
Charges financières		(584)	(1 370)
Résultat financier		2 499	(840)
Charge d'impôt		11	88
Résultat net		(27 696)	(26 716)
Autres éléments du Résultat global			
Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :			
- Ecart actuariels		(20)	(42)
Eléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat :			
- Ecart de change - activités à l'étranger		(8)	(48)
Autres éléments du Résultat global de la période nets d'impôt		(28)	(90)
Résultat global de la période		(27 724)	(26 807)
Résultat net de la période attribuable aux :			
- Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
- Propriétaires de la société		(27 696)	(26 716)
Résultat global de la période attribuable aux :			
- Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
- Propriétaires de la société		(27 724)	(26 807)
Résultat net par action - en euros	23	(0,78)	(0,78)
Résultat net dilué par action - en euros	23	(0,78)	(0,78)

TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

	31/12/2016	31/12/2015
Résultat net	(27 696)	(26 716)
- Elimination des amortissements et provisions	981	72
- Elimination des résultats de cessions	0	0
- Charges et produits calculés liés aux paiements en actions	202	74
- Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie	0	0
- Elimination de la charge / produit d'impôt	(35)	(98)
- Elimination de la variation d'impôt différé	0	0
- Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(4 701)	2 582
- Produits et charges d'intérêts	(2 271)	931
- Flux de trésorerie générés par l'activité avant impôt et intérêts	(33 520)	(23 155)
- Impôts payés / reçus	0	
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	(33 520)	(23 155)
Acquisitions d'immobilisations	(524)	(618)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	0
Acquisitions d'actifs financiers	0	(6 000)
Produits de cession d'actifs financiers	6 000	5 981
Variation des prêts et avances consentis	0	0
Intérêts financiers reçus / (versés)	(114)	(84)
Autres flux liés aux opérations d'investissement	0	0
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	5 362	(722)
Dividendes versés		
Augmentation (Réduction) de capital	32 393	23 620
Emission d'emprunts et encaissements d'avances conditionnées	0	3 376
Remboursements d'emprunts et d'avances conditionnées	(144)	(571)
Autres flux liés aux opérations de financement	0	0
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	32 250	26 425
Incidence des variations de change	(8)	(48)
Incidence des actifs destinés à être cédés	0	0
Incidence des changements de principes comptables	0	0
Variation de trésorerie par les flux	4 084	2 499
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture	15 696	13 197
Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture	19 780	15 696
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie par les soldes	4 084	2 499

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2016

(en milliers d'euros)

	Capital Social	Primes d'émission	Réserves de Conversion	Autres réserves et résultat	Total	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
AU 1er JANVIER 2016	350	110 674	(77)	(128 205)	(17 259)	0	(17 259)
Résultat net de la période				(27 696)	(27 696)		(27 696)
Autres éléments du résultat global			(8)	(20)	(28)		(28)
Résultat global de la période	0	0	(8)	(27 717)	(27 724)		(27 724)
<i>Augmentation de capital</i>	36	40 863			40 899		40 899
<i>Options de conversion (nettes des impôts différés)</i>				(822)	(822)		(822)
<i>Paiements fondés en actions</i>				202	202		202
<i>Actions propres</i>					0		0
Total des transactions avec les actionnaires	36	40 863	0	(620)	40 279		40 279
AU 31 DECEMBRE 2016	386	151 537	(85)	(156 542)	(4 705)	0	(4 705)

(en milliers d'euros)

	Capital Social	Primes d'émission	Réserves de Conversion	Autres réserves et résultat	Total	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
AU 1er JANVIER 2015	330	85 387	(29)	(101 368)	(15 681)	0	(15 681)
Résultat net de la période				(26 716)	(26 716)		(26 716)
Autres éléments du résultat global			(48)	(42)	(90)		(90)
Résultat global de la période	0	0	(48)	(26 759)	(26 807)		(26 807)
<i>Augmentation de capital en numéraire</i>	21	25 287			25 308		25 308
<i>Options de conversion (nettes des impôts différés)</i>				(153)	(153)		(153)
<i>Paiements fondés en actions</i>				74	74		74
<i>Actions propres</i>					0		0
Total des transactions avec les actionnaires	21	25 287	0	(79)	25 229		25 229
AU 31 DECEMBRE 2015	350	110 674	(77)	(128 205)	(17 259)	0	(17 259)

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

1 Entité présentant les états financiers

AB Science est une entreprise qui est domiciliée en France. Le siège social de la Société est situé à Paris.

Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 comprennent la Société et sa filiale, détenue à 100%, située aux Etats-Unis et créée en juillet 2008 (l'ensemble désigné comme « le Groupe » et chacune individuellement comme « les entités du Groupe »). L'activité du Groupe consiste à rechercher, développer, et commercialiser des inhibiteurs de protéines kinases (IPK), une nouvelle classe de molécules thérapeutiques ciblées agissant en modifiant les voies de signalisation au sein des cellules. Les pathologies visées par la Société avec ces IPK sont des pathologies à fort besoin médical et non satisfait, dans les cancers, les maladies inflammatoires et les maladies du système nerveux central, aussi bien en médecine humaine qu'en médecine vétérinaire.

2 Base de préparation

2.1 Remarques préliminaires

La date de clôture des comptes consolidés est fixée au 31 décembre de chaque année. Les comptes individuels incorporés dans les comptes consolidés sont établis à la date de clôture des comptes consolidés, soit le 31 décembre. Les comptes au 31 décembre 2016 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 27 avril 2017.

2.2 Déclaration de conformité et principes comptables

Les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec les IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm.

Ces méthodes sont identiques à celles utilisées par le Groupe au 31 décembre 2015, à l'exception des normes, interprétations et amendements adoptés par l'Union européenne et applicables pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016 :

- Amendements à IAS 1 « Initiative concernant les informations à fournir »
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 « Eclaircissements sur les modes d'amortissement acceptables »
- Cycles d'améliorations annuelles des IFRS 2010-2012 et 2012-2014
- Amendements à IAS 19 « Cotisations des membres du personnel »
- Amendements à IFRS 11 « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des entreprises communes »

Ces textes sont sans incidence significative sur les comptes du groupe.

Le groupe n'a pas choisi d'appliquer de manière anticipée les normes, interprétations et amendements adoptés par l'UE qui seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2017.

Par ailleurs, le Groupe n'applique pas les normes en interprétation publiée mais non encore entrées en vigueur.

2.3 Base d'évaluation

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs conformément aux normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

2.4 Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle de la Société. Toutes les données financières sont exprimées en milliers d'euros, sauf indication contraire.

2.5 Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

Les informations sur les principales sources d'incertitude relatives aux estimations et les jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables, qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés, sont incluses dans les notes suivantes :

- Note 22.1 – utilisation des pertes fiscales,
- Note 3.10 – évaluation des paiements fondés sur des actions,

3 Principales méthodes comptables

3.1 Principes de consolidation

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables sont pris en considération. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. Les méthodes comptables des filiales sont modifiées quand nécessaire pour les aligner sur celles adoptées par le Groupe.

3.2 Monnaie étrangère

i. Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à cette date.

Les gains et pertes de change résultant de la conversion d'éléments monétaires correspondent à la différence entre le coût amorti libellé dans la monnaie fonctionnelle à l'ouverture de la période, ajusté de l'impact du taux d'intérêt effectif et des paiements sur la période, et le coût amorti libellé dans la monnaie étrangère converti au cours de change à la date de clôture.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les écarts de change résultant de ces conversions sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts résultant de la conversion des instruments de capitaux propres disponibles à la vente, d'un passif financier désigné comme couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger, ou d'instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie, qui sont comptabilisés directement en capitaux propres.

ii. Activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger, sont convertis en euros en utilisant les cours de change en vigueur aux dates de transactions.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en capitaux propres. Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée, pour tout ou partie, la quote-part afférente des écarts comptabilisés en réserve de conversion est transférée en résultat.

3.3 Instruments financiers

Les actifs financiers, hors trésorerie et instruments dérivés actifs, sont classés suivant l'une des catégories suivantes :

- Actifs détenus jusqu'à leur échéance
- Prêts et créances
- Actifs disponibles à la vente
- Actifs à la juste valeur par le biais du compte de résultat;

Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Les placements détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à cette échéance. Après leur comptabilisation initiale, ces actifs sont évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué du montant d'éventuelles pertes de valeur.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont classés en actifs courants hormis ceux dont l'échéance est supérieure à 12 mois après la date de clôture.

Les prêts et créances accordés sont évalués selon la méthode du coût historique (coût amorti – taux d'intérêt effectif). Leur valeur au bilan comprend le capital restant dû, majoré des intérêts courus. Ils font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les placements du Groupe en titres de capitaux propres et en certains titres d'emprunts sont classés en tant qu'actifs disponibles à la vente. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués à la juste valeur et toute variation en résultant est comptabilisée directement en capitaux propres, à l'exception du montant des pertes de valeur et, pour les éléments monétaires disponibles à la vente, des écarts de change. Lorsque ces placements sont décomptabilisés, le cumul des profits ou pertes comptabilisé en capitaux propres est transféré en résultat.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Un instrument est classé en tant qu'actif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'il est détenu à des fins de transactions ou désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat si le Groupe gère de tels placements et prend les décisions d'achat et de vente sur la base de leur juste valeur en accord avec la politique de gestion du risque ou la stratégie de placement du Groupe. Lors de leur comptabilisation initiale, les coûts de transaction directement attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus. Les instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués à la juste valeur, et toute variation en résultant est comptabilisée en résultat.

Passifs financiers non dérivés

Le Groupe comptabilise initialement les dettes émises et les passifs subordonnés à la date à laquelle ils sont générés. Tous les autres passifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de transaction qui est la date à laquelle le Groupe devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Les autres passifs financiers non dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur ajustée de tout coût de transaction directement attribuable. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

Instruments financiers composés

Les instruments financiers composés émis par le Groupe en euros comprennent les obligations convertibles qui confèrent au porteur une option de conversion en un nombre déterminé d'actions.

La composante « passif » de l'instrument financier composé est initialement comptabilisée à la juste valeur qu'aurait un passif analogue non assorti d'une option de conversion. La composante « capitaux propres » initialement comptabilisée correspond à la différence entre la juste valeur de l'instrument financier composé dans sa globalité et la juste valeur de la composante « passif ».

Après sa comptabilisation initiale, la composante « passif » de l'instrument financier composé est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La composante « capitaux propres » de l'instrument financier composé n'est pas réévaluée après sa comptabilisation initiale.

Les intérêts liés aux passifs financiers sont comptabilisés en résultat. Lors de la conversion, le passif financier est reclassé en capitaux propres et aucun résultat n'est comptabilisé.

3.4 Capital

Le capital est constitué de trois catégories d'actions au 31 décembre 2016 :

- Actions ordinaires (catégorie A)
- Actions de préférence convertibles en actions ordinaires (catégorie B)
- Actions de préférence 2016 (catégorie C)

Les actions ordinaires sont classées en tant qu'instruments de capitaux propres. Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, nets d'impôt.

3.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou, le cas échéant, comptabilisés comme un actif séparé s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de manière fiable.

Les amortissements sont comptabilisés en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- | | |
|--|---------|
| ▪ installations et agencements | 3-5 ans |
| ▪ matériel industriel | 3 ans |
| ▪ mobilier et matériel de bureau et informatique | 3-5 ans |

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus et, le cas échéant, ajustés à chaque clôture.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour la ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée (voir note « Dépréciation d'actifs »).

Les profits et pertes sur cession d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le produit de cession avec la valeur comptable de l'immobilisation et sont comptabilisés pour leur valeur nette, dans les « autres produits » du compte de résultat.

3.6 Immobilisations incorporelles

i. Recherche et développement

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les activités de développement impliquent l'existence d'un plan ou d'un modèle en vue de la production de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés. Les dépenses de développement sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si et seulement si les coûts peuvent être mesurés de façon fiable et le

Groupe peut démontrer la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé, l'existence d'avantages économiques futurs probables et son intention ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement et utiliser ou vendre l'actif. Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent les coûts des matières, de la main d'œuvre directe et les frais généraux directement attribuables nécessaires pour préparer l'actif à être utilisé de la manière prévue. Les coûts d'emprunts relatifs au développement d'actifs qualifiés sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus. Les autres dépenses de développement sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement portées à l'actif sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Compte tenu des risques inhérents aux programmes de développement et de l'avancement des projets menés par le Groupe, AB Science considère que les critères définis par IAS38 ne sont pas à ce jour réunis. Par conséquent, les frais de développement ont été inscrits en charges de l'exercice pendant lequel ils ont été engagés.

ii. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le Groupe, ayant une durée d'utilité finie, sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles. Les durées d'utilité estimées pour la période en cours et la période comparative sont les suivantes :

- Brevets : 20 ans
- Logiciels : 1 an

3.7 Base d'évaluation des stocks

Les stocks sont comptabilisés à leur coût de revient ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Le coût des stocks est déterminé à l'aide de la méthode du coût moyen pondéré.

3.8 Trésorerie et équivalent de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont les placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ainsi, la rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » regroupe les disponibilités en banque et en caisse ainsi que les placements de trésorerie en valeurs mobilières de placement dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois et la sensibilité au risque de taux très faible.

Pour l'établissement du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de la caisse, des dépôts à vue dans les banques, des placements à court terme très liquides, nets des découverts bancaires. Dans le bilan, les découverts bancaires figurent dans les Passifs financiers courants.

3.9 Dépréciation

Actifs financiers

Un actif financier est examiné à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de perte de valeur. Le Groupe considère qu'un actif financier est déprécié s'il existe des indications objectives qu'un ou plusieurs événements ont eu un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif.

La perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre sa valeur comptable et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des actifs financiers. La perte de valeur d'un actif financier disponible à la vente est calculée par référence à sa juste valeur.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat. S'agissant des actifs disponibles à la vente, toute perte cumulée qui avait été antérieurement comptabilisée en capitaux propres est transférée en résultat.

La perte de valeur est reprise si la reprise peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation. Pour les actifs financiers évalués au coût amorti et les actifs financiers disponibles à la vente qui représentent des titres d'emprunts, la reprise est comptabilisée en résultat. Pour les actifs financiers disponibles à la vente qui représentent des titres de capitaux propres, la reprise est comptabilisée directement en capitaux propres.

Actifs non financiers

Les valeurs comptables des actifs non financiers du Groupe, autres que les actifs d'impôt différé, sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre leur valeur d'utilité et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie résultant de l'utilisation continue, largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (l'« unité génératrice de trésorerie »).

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat. Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie (d'un groupe d'unités) est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction des valeurs comptables des autres actifs de l'unité (du groupe d'unités) au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité (du groupe d'unités).

Le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe une indication que des pertes de valeurs comptabilisées au cours de périodes antérieures ont diminué ou n'existent plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

3.10 Avantages du personnel

Régimes à cotisations définies

Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu duquel une entité verse des cotisations définies à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires. Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges liées aux avantages du personnel lorsqu'elles sont dues. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où cela conduira à un remboursement en trésorerie ou à une diminution des paiements futurs.

Régimes à prestations définies

Un régime à prestations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre qu'un régime à cotisations définies.

L'obligation nette au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle. Les coûts des services passés non comptabilisés et la juste valeur des actifs du régime sont ensuite déduits.

Le taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt, à la date de clôture, des obligations de première catégorie ayant une date d'échéance proche de celle des engagements du Groupe et qui sont libellées dans la même monnaie que le paiement des prestations. Les calculs sont effectués tous les ans par un actuaire qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Lorsque les calculs de l'obligation nette conduisent à un actif pour le Groupe, le montant comptabilisé au titre de cet actif ne peut pas excéder le total (i) du coût des services passés non comptabilisé et (ii) de la valeur actualisée de tout avantage économique disponible sous forme de remboursement futur du régime ou de diminutions des cotisations futures du régime. Un avantage économique est disponible pour le groupe s'il est réalisable pendant la durée de vie du plan, ou au règlement des passifs du plan.

Lorsque les avantages du régime sont améliorés, la quote-part des avantages complémentaires relatifs aux services passés rendus par les membres du personnel est comptabilisée en charges selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestations sont acquis immédiatement, le coût des avantages est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat.

Les écarts actuariels au titre de régimes à prestations définies sont comptabilisés en « autres éléments du résultat global ».

Autres avantages à long terme du personnel

L'obligation nette du Groupe au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite, est égale à la valeur des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Ces avantages sont actualisés et minorés de la juste valeur des actifs dédiés.

Le taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt, à la date de clôture, des obligations de première catégorie ayant des dates d'échéances proches de celles des engagements du Groupe. Le montant de l'obligation est déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges lorsque le Groupe est manifestement engagé, sans possibilité réelle de se rétracter, dans un plan formalisé et détaillé soit de licenciements avant la date normale de départ à la retraite, soit d'offres encourageant les départs volontaires en vue de réduire les effectifs. Les indemnités de départs volontaires sont comptabilisées en charges si le Groupe a effectué une offre encourageant les départs volontaires, qu'il est probable que cette offre sera acceptée et que le nombre de personnes qui accepteront l'offre peut être estimé de façon fiable.

Avantages à court terme

Un passif est comptabilisé pour le montant que le Groupe s'attend à payer au titre des plans d'intéressement et de participation et des primes réglés en trésorerie à court terme si le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

Paiements fondés sur des actions

La juste valeur déterminée à la date d'attribution des options accordées aux membres du personnel est comptabilisée en charges de personnel, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres, sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent les droits d'une manière définitive. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre réel des options acquises pour lesquelles les conditions d'acquisition de services et de performance sont remplies.

La juste valeur du montant à régler à un membre du personnel au titre des droits à l'appréciation d'actions, qui sont réglés en trésorerie, est comptabilisée en charges en contrepartie d'une augmentation de passif, sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent le droit au règlement de manière définitive. Le passif est réévalué à chaque date de clôture ainsi qu'à la date de règlement. Toute variation de la juste valeur du passif est comptabilisée en charges de personnel.

Les transactions dont le paiement est fondé sur des actions dans lesquelles le Groupe reçoit des biens ou des services en contrepartie de ses propres instruments de capitaux propres sont comptabilisées comme des

transactions qui sont réglées en instruments de capitaux propres, indépendamment de la manière dont les instruments de capitaux propres seront obtenus par le Groupe.

Seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas acquis au 1^{er} janvier 2007 sont évalués et comptabilisés selon les principes de la norme IFRS 2.

3.11 Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Si l'effet de la valeur temps est significatif, les provisions sont actualisées. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actualisée reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques inhérents à l'obligation. L'augmentation de la provision résultant de la désactualisation est comptabilisée en charges financières.

3.12 Chiffre d'affaires

Les produits correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens vendus dans le cadre des activités. Les produits provenant de la vente des produits sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

3.13 Crédit Impôt Recherche

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'Etat français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de l'Union Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés. Ce crédit d'impôt recherche est comptabilisé comme une subvention, en déduction des coûts de recherche et développement comptabilisés.

3.14 Autres aides publiques

Le Groupe bénéficie d'un certain nombre d'aides publiques, sous forme de subventions ou d'avances conditionnées.

Les subventions publiques sont inscrites à l'actif lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la société se conformera aux conditions attachées aux subventions et que les subventions sont reçues.

Les subventions qui compensent des charges encourues par le Groupe sont comptabilisées de façon systématique en résultat sur la période au cours de laquelle les charges sont comptabilisées.

Un prêt non remboursable sous conditions de l'Etat est traité comme une subvention publique s'il existe une assurance raisonnable que l'entreprise remplira les conditions relatives à la dépense de remboursement du prêt. Dans le cas contraire, il est classé en dettes. Les avances conditionnées, soumises ou non à intérêts, sont destinées à financer les programmes de recherche. Elles sont remboursables en cas de succès du projet. Ces avances sont comptabilisées en dettes financières et, le cas échéant, reprises en résultat en cas d'échec prévisible du projet.

3.15 Classement des charges courantes

Les coûts de commercialisation comprennent les coûts de fabrication, de distribution, de promotion et de vente des médicaments.

Les charges de recherche et développement incluent les coûts internes et externes des études conduites en vue de la recherche et du développement de nouveaux produits ainsi que les dépenses liées aux affaires réglementaires.

Les coûts administratifs regroupent les fonctions de Direction Générale et Supports (finance, secrétariat général,...).

3.16 Paiements au titre des contrats de locations

Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location. Les avantages reçus font partie intégrante du total net des charges locatives et sont comptabilisés en charges sur la durée du contrat de location.

Le groupe AB Science ne dispose d'aucun contrat de location financement.

3.17 Produits et charges financiers

Le résultat financier net comprend les intérêts sur les placements, les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, la variation de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, les pertes de valeur comptabilisées au titre des actifs financiers, les profits et pertes de change et les effets d'actualisation et de désactualisation.

Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

3.18 Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé.

L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est (i) le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et (ii) tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé et comptabilisé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les actifs et passifs d'impôt différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes, mais qui ont l'intention de régler les actifs et les passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net ou de réaliser les actifs et de régler les passifs d'impôt simultanément.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels la différence temporelle correspondante pourra être imputée. Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits dans la proportion où il n'est plus désormais probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

3.19 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives (options sur actions attribuées aux membres du personnel).

4 Détermination de la juste valeur

Un certain nombre de méthodes comptables et d'informations nécessitent de déterminer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers. Les justes valeurs ont été déterminées pour des besoins d'évaluation ou d'informations à fournir, selon les méthodes suivantes. Des informations complémentaires sur les hypothèses retenues pour déterminer les justes valeurs sont indiquées, le cas échéant, dans les notes spécifiques à l'actif ou au passif concerné.

- (i) **Placement en titres de capitaux propres et d'emprunts**
La juste valeur des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des placements détenus jusqu'à leur échéance et des actifs financiers disponibles à la vente est déterminée par référence à leur dernier cours acheteur coté à la date de clôture. La juste valeur des placements financiers détenus jusqu'à leur échéance est déterminée uniquement pour les besoins de l'information financière.
- (ii) **Clients et autres débiteurs**
La juste valeur des clients et autres débiteurs est estimée sur la base de la valeur des flux de trésorerie futurs, actualisée au taux d'intérêt du marché à la date de clôture.
- (iii) **Passifs financiers non dérivés**
La juste valeur, qui est déterminée pour les besoins des informations à fournir, repose sur la valeur des flux de trésorerie futurs générés par le remboursement du principal et des intérêts, actualisée aux taux d'intérêt du marché à la date de clôture.
- (iv) **Transactions dont le paiement est fondé sur des actions**
La juste valeur des options sur actions attribuées aux membres du personnel est évaluée selon la formule de Black-Scholes.
Les données nécessaires à l'évaluation comprennent le prix des actions à la date d'évaluation, le prix d'exercice de l'instrument, la volatilité attendue, la durée de vie moyenne pondérée des instruments, les dividendes attendus et le taux d'intérêt sans risque (basé sur les obligations d'Etat). Les conditions de service et de performance attachées aux transactions, qui ne sont pas des conditions de marché, ne sont pas prises en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

5 Gestion des risques financiers

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- **Risque de crédit**

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

D'une part, le Groupe n'est pas encore entré dans une phase de commercialisation active. Il n'a donc pas de créances significatives envers des clients. D'autre part, il limite son exposition au risque de crédit en investissant notamment dans des titres liquides (dépôts à terme). La Direction ne s'attend pas à ce qu'une contrepartie fasse défaut.

- **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Généralement, le Groupe s'assure qu'il dispose d'une situation de trésorerie suffisante pour faire face aux dépenses opérationnelles attendues pour une période de 60 jours.

Le Groupe finance ses activités par des augmentations de capital au fur et à mesure des besoins nécessaires à la continuation des programmes de recherche, ainsi que par des aides et subventions versées par des organismes finançant la Recherche Scientifique en France.

- Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou de la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans les limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

- Risque de change

Le risque de change du Groupe est atténué par le fait que les dépenses de recherches et développement sont générées dans les mêmes devises (USD, Euro) que les principaux flux de revenus anticipés (territoire des Etats-Unis et de l'Union Européenne).

- Risque de taux

Le groupe n'est pas significativement exposé au risque de taux d'intérêt dans la mesure où il n'a à ce jour qu'un recours limité aux établissements financiers pour assurer le financement de son activité.

- Risque de capital

Dans le cadre de sa gestion du capital, la Société a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation en n'exposant pas ses actionnaires à un risque de dilution inapproprié.

6 Immobilisations incorporelles

L'évolution du poste Immobilisations incorporelles s'analyse comme suit au cours des exercices 2015 et 2016 :

<i>(En Milliers d'euros)</i>	Valeur Brute	Amortissement & perte de valeur	Valeur nette
31-déc-14	2 794	(1 331)	1 464
Acquisitions / Dotation	530	(303)	228
Cessions/ Mises au rebut	(113)	113	0
31-déc-15	3 211	(1 520)	1 691
Acquisitions / Dotation	455	(516)	(61)
Cessions/ Mises au rebut	(301)	301	0
31-déc-16	3 365	(1 735)	1 630

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement composées des brevets (1 574 milliers d'euros en valeur nette au 31 décembre 2016 et 1 624 milliers d'euros en valeur nette au 31 décembre 2015). Ces brevets ont été inscrits à l'actif conformément aux critères d'immobilisation décrits en Note 3.6.

Il n'y a pas eu de constatation de pertes de valeur en application des principes décrits en Note 3.9 ni utilisation de la juste valeur en qualité de coût présumé d'une immobilisation incorporelle.

7 Immobilisation corporelles

Les immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

Valeurs brutes

<i>(En Milliers d'euros)</i>	Installations techniques, matériel et outillages industriels	Agencement divers	Matériel de bureau et informatique, mobilier	Total
31-déc-14	444	144	245	836
Acquisitions / Dotation	35	0	53	88
Cessions/ Mises au rebut				0
Ecarts de conversion				
31-déc-15	479	144	298	925
Acquisitions / Dotation	35	4	30	69
Cessions/ Mises au rebut				0
31-déc-16	514	148	329	994

Amortissements

<i>(En Milliers d'euros)</i>	Installations techniques, matériel et outillages industriels	Agencement divers	Matériel de bureau et informatique, mobilier	Total
Cumulés au 31 décembre 2014	(302)	(131)	(163)	(596)
Dotations	(45)	(7)	(38)	(89)
Reprises sur cessions/mises au rebut				0
Ecarts de conversion				
Cumulés au 31 décembre 2015	(346)	(138)	(200)	(685)
Dotations	(45)	(4)	(47)	(95)
Reprises sur cessions/mises au rebut				0
Ecarts de conversion				
Cumulés au 31 décembre 2016	(391)	(142)	(247)	(780)

Valeurs nettes

<i>(En Milliers d'euros)</i>	Installations techniques, matériel et outillages industriels	Agencement divers	Matériel de bureau et informatique, mobilier	Total
31 décembre 2014	142	14	84	241
31 décembre 2015	133	7	100	240
31 décembre 2016	123	7	84	214

Il n'y a pas eu de constatation de pertes de valeur en application de la norme IAS 36, ni utilisation de la juste valeur en qualité de coût présumé d'une immobilisation corporelle en date de première application des IFRS. Aucune immobilisation corporelle n'a été donnée en nantissement.

8 Stocks

Les stocks s'élèvent à 134 K€ au 31 décembre 2016 contre 304 K€ au 31 décembre 2015 et s'analysent ainsi :

(en K€ et en valeurs nettes)	31.12.2016	31.12.2015
Stocks de matières premières et principes actifs	0	0
Stocks de produits intermédiaires	121	254
Stocks de produits finis	13	50
Total stocks	134	304

9 Clients et comptes rattachés

Ce poste s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Autres créances clients	428	316
Dépréciation	0	0
Créances clients - net	428	316

10 Autres actifs courants et non courants

Les autres actifs courants et non courants s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	31.12.2016		31.12.2015	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Crédits d'impôt recherche et CICE (1)	-	12 529	-	5 630
Créances de TVA	-	1 439	-	1 051
Subventions à recevoir (2)	-	0	-	90
Fournisseurs débiteurs	-	303	-	235
Autres créances (3)	-	324	-	105
Charges Constatées d'avance	-	1 181	-	1 171
TOTAL	0	15 776	0	8 282

(1) Le montant du crédit d'impôt recherche au 31 décembre 2016 s'élève à 6 890 K€. Le crédit d'impôt recherche relatif à 2015, d'un montant de 5 486 K€ a été remboursé en mars 2017.

En 2013, a été mis en place le Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE). Cette mesure prévoit, en 2016, un crédit d'impôt de 6%, assis sur les rémunérations inférieures ou égales à 2,5 fois le SMIC versées au cours de l'année civile. Le CICE a été comptabilisé en déduction des charges du personnel pour un montant de 153 K€. Le CICE sera utilisé pour financer notamment un effort de recrutement de personnel afin de renforcer nos équipes.

(2) Subventions à recevoir : les subventions à recevoir, relatives à BPIFrance sont inscrites à l'actif lorsque les conditions fixées pour leur versement sont substantiellement remplies.

(3) Les autres créances comprennent notamment des avoirs à recevoir des fournisseurs, des avances faites au personnel et les intérêts moratoires relatifs au retard de paiement par l'administration fiscale du crédit d'impôt recherche 2015.

11 Actifs financiers courants et non courants

11.1. Détail des actifs financiers

Les actifs financiers courants et non courants s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	31.12.2016		31.12.2015	
	Actifs financiers non courants	Actifs financiers courants	Actifs financiers non courants	Actifs financiers courants
Dépôts à terme	-	0	-	6 007
Autres	48		43	
TOTAL	48	0	43	6 007

La valeur nette des actifs financiers courants est constituée principalement des dépôts à terme de maturité, à compter de la date d'acquisition, supérieure à 3 mois. Au 31 décembre 2016, aucun dépôt à terme a une échéance supérieure à trois mois. Au 31 décembre 2015, la valeur nominale de ces dépôts s'élevait à 6 000 K€ et les intérêts courus à 7 K€.

11.2. Variation des actifs financiers

Au 31 décembre 2016 :

(En milliers d'euros)	01.01.2016	Augmentations	Diminutions	Autres	31.12.2016
Dépôts à terme	6 007		(6 007)		0
Autres	43	6			48
Actifs financiers	6 050	6	(6 007)	0	48

Au 31 décembre 2015 :

(En milliers d'euros)	01.01.2015	Augmentations	Diminutions	Autres	31.12.2015
Dépôts à terme	5 960	6 007	(5 960)		6 007
Autres	27	15			43
Actifs financiers	5 988	6 022	(5 960)	0	6 050

12 Trésorerie et équivalents trésorerie

Trésorerie nette à l'ouverture :

(En milliers d'euros)	01.01.2016	01.01.2015
Disponibilités	5 692	2 594
Valeurs mobilières de placement (SICAV)	0	0
Dépôts à terme	10 004	10 603
Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan	15 696	13 197
Découverts bancaires	0	0
Trésorerie et équivalent de trésorerie du tableau de flux de trésorerie	15 696	13 197

Trésorerie nette à la clôture :

(En milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Disponibilités	9 779	5 692
Dépôts à terme	10 002	10 004
Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan	19 780	15 696
Découverts bancaires	0	0
Trésorerie et équivalent de trésorerie du tableau de flux de trésorerie	19 780	15 696

Pour rappel, ne sont intégrés en Trésorerie et équivalents de trésorerie que les dépôts à terme de maturité, à compter de la date d'acquisition, inférieure ou égale à trois mois. Les dépôts à terme de maturité supérieure à trois mois sont classés en Actifs financiers.

13 Capital social

L'évolution du capital social est la suivante :

(en euros)	Nombre d'actions	dont Actions ordinaires (catégorie A)	dont Actions de préférence convertibles en actions ordinaires (catégorie B)	dont Actions de préférence 2016 (catégorie C)	Valeur nominale	Capital social
Capital social au 31 décembre 2015	35 005 956	35 005 956			0,01	350 059,56
Augmentation de capital suite à l'exercice de stock-options- janvier 2016	2 855	2 855			0,01	28,55
Augmentation de capital suite à l'exercice de stock-options - février 2016	1 480	1 480			0,01	14,80
Augmentation de capital suite à l'exercice de stock-options, la conversion d'obligations convertibles et à l'apport d'un fond privé - avril 2016	1 351 788	1 351 788			0,01	13 517,88
Augmentation de capital suite à l'exercice de stock-options - mai 2016	1 000	1 000			0,01	10,00
Augmentation de capital suite à l'exercice de stock-options et de BEA - juin 2016	326 397	326 397			0,01	3 263,97
Augmentation de capital suite à l'exercice de stock-options et de BEA - juillet 2016	564 559	564 559			0,01	5 645,59
Augmentation de capital suite à l'exercice de stock-options et de BEA - août 2016	384 164	384 164			0,01	3 841,64
Augmentation de capital suite à l'exercice de stock-options - septembre 2016	4 500	4 500			0,01	45,00
Augmentation de capital suite à l'exercice de stock-options et de BEA - octobre 2016	368 717	368 717			0,01	3 687,17
Augmentation de capital suite à l'exercice de stock-options - novembre 2016	300	300			0,01	3,00
Augmentation de capital suite à l'exercice de stock-options, la conversion d'obligations convertibles et à l'attribution définitive d'actions de préférence gratuites - décembre 2016	560 816	1 659	33 751	525 406	0,01	5 608,16
Capital social au 31 décembre 2016	38 572 532	38 013 375	33 751	525 406	0,01	385 725,32

Ces totaux s'entendent hors Bons de Souscription d'Actions (« BSA »), Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (« BSPCE ») et options de souscription octroyés à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, notamment salariées de la Société.

En janvier 2016, le capital a été augmenté de 28,55 euros, assortis d'une prime d'émission de 20 K€ à la suite de l'exercice de :

- ✓ 0,48 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2005 et attribués par le Conseil d'Administration du 3 octobre 2006 (480 actions),
- ✓ 0,5 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 21 décembre 2007 et attribués par le Conseil d'Administration du 16 décembre 2008 (500 actions),
- ✓ 0,375 stock option émis lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2005 et attribués par le Conseil d'Administration du 12 septembre 2007 (375 actions).
- ✓ 1,5 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2005 et attribués par le Conseil d'Administration du 17 juin 2008 (1 500 actions).

En février 2016, le capital a été augmenté de 14,8 euros, assortis d'une prime d'émission de 6 K€ à la suite de l'exercice de 1,48 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2005 et attribués par le Conseil d'Administration du 3 octobre 2006 (1 480 actions).

En avril 2016, le capital a été augmenté de 13 517,88 euros, assortis d'une prime d'émission de 20 615 K€ à la suite de l'exercice de :

- ✓ 5 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2005 et attribués par le Conseil d'Administration du 3 octobre 2006 (5 000 actions),
- ✓ 4 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2005 et attribués par le Conseil d'Administration du 12 septembre 2007 (4 000 actions),
- ✓ 1 stock option émis lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2005 et attribués par le Conseil d'Administration du 17 juin 2008 (1 000 actions),
- ✓ 10 273 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 31 décembre 2009 et attribués par le Conseil d'Administration du 3 septembre 2011 (10 273 actions),
- ✓ à l'émission de 566 695 actions suite à la conversion de 85 obligations sur un total de 100 obligations de l'emprunt obligataire souscrit en avril 2012.
- ✓ à l'émission de 764 820 actions à bons de souscription d'actions suite à l'apport d'un fonds privé américain, RA Capital Management.

En mai 2016, le capital a été augmenté de 10 euros, assortis d'une prime d'émission de 4 K€ à la suite de l'exercice de 1 stock option émis lors de l'Assemblée Générale lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2005 et attribués par le Conseil d'Administration du 3 octobre 2006 (1 000 actions),

En juin 2016, le capital a été augmenté de 3 263,97 euros, assortis d'une prime d'émission brute de 4 307 K€ (montant avant déduction de commissions) à la suite de l'exercice de :

- ✓ 326 097 bons d'émission d'actions émis lors de l'Assemblée Générale du 27 juin 2014 (326 097 actions),
- ✓ 300 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 31 décembre 2009 et attribués par le Conseil d'Administration du 3 septembre 2011 (300 actions),

En juillet 2016, le capital a été augmenté de 5 645,59 euros, assortis d'une prime d'émission brute de 8 006 K€ (montant avant déduction de commissions) à la suite de l'exercice de :

- ✓ 563 000 bons d'émission d'actions émis lors de l'Assemblée Générale du 27 juin 2014 (563 000 actions),
- ✓ 559 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 31 décembre 2009 et attribués par le Conseil d'Administration du 29 octobre 2010 (559 actions),
- ✓ 1 stock option émis lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2005 et attribués par le Conseil d'Administration du 3 octobre 2006 (1 000 actions),

En août 2016, le capital a été augmenté de 3 841,64 euros, assortis d'une prime d'émission brute de 5 202 K€ (montant avant déduction de commissions) à la suite de l'exercice de :

- ✓ 383 664 bons d'émission d'actions émis lors de l'Assemblée Générale du 27 juin 2014 (383 664 actions),
- ✓ 0,5 stock option émis lors de l'Assemblée Générale du 21 décembre 2007 et attribués par le Conseil d'Administration du 16 décembre 2008 (500 actions),

En septembre 2016, le capital a été augmenté de 45 euros, assortis d'une prime d'émission brute de 21 K€ à la suite de l'exercice de :

- ✓ 4 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2005 et attribués par le Conseil d'Administration du 3 octobre 2006 (4 000 actions),
- ✓ 0,5 stock option émis lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2005 et attribués par le Conseil d'Administration du 17 juin 2008 (500 actions),

En octobre 2016, le capital a été augmenté de 3 687,17 euros, assortis d'une prime d'émission brute de 4 136 K€ (montant avant déduction de commissions) à la suite de l'exercice de :

- ✓ 365 422 bons d'émission d'actions émis lors de l'Assemblée Générale du 27 juin 2014 (365 422 actions),
- ✓ 0,5 stock option émis lors de l'Assemblée Générale du 21 décembre 2007 et attribués par le Conseil d'Administration du 16 décembre 2008 (500 actions),
- ✓ 2 795 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 31 décembre 2009 et attribués par le Conseil d'Administration du 30 août 2012 (2 795 actions),

En novembre 2016, le capital a été augmenté de 3 euros, assortis d'une prime d'émission brute de 3 K€ à la suite de l'exercice de 300 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 31 décembre 2009 et attribués par le Conseil d'Administration du 30 août 2012 (300 actions),

En décembre 2016, le capital a été augmenté de 5 608,16 euros, assortis d'une prime d'émission brute de 12 372 K€ à la suite de l'exercice de :

- ✓ 59 stocks option émis lors de l'Assemblée Générale du 27 février 2010 et attribués par le Conseil d'Administration du 1^{er} juillet 2010 (59 actions),
- ✓ 600 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 31 décembre 2009 et attribués par le Conseil d'Administration du 3 septembre 2011 (600 actions),
- ✓ 1 000 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 31 décembre 2009 et attribués par le Conseil d'Administration du 30 août 2012 (1 000 actions),
- ✓ à l'attribution définitive des actions de préférence gratuites attribuées par le Conseil d'Administration du 16 décembre 2015 (33 751 actions)
- ✓ et à l'émission de 525 406 actions de préférence et de divers bons de souscription d'actions suite à la conversion de 64 obligations sur un total de 65 obligations de l'emprunt obligataire souscrit en 2013.

Lors de l'Assemblée Générale du 31 décembre 2009 un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, étant précisé que le point de départ de ce délai de deux ans ne saurait être à une date antérieure au 1^{er} avril 2010. Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Au 31 décembre 2016, le capital de la société AB Science est composé de 38 572 532 actions dont 19 218 207 actions ont un droit de vote double.

14 Provisions

Le poste Provisions se décompose comme suit :

(En milliers d'euros)	31.12.2016			31.12.2015		
	Non courantes	Courantes	Total	Non courantes	Courantes	Total
Litiges		220	220		0	0
Provision pour avantages au personnel	686		686	550		550
TOTAL	686	220	906	550	0	550

L'évolution des provisions s'analyse comme suit au cours des exercices 2015 et 2016 :

(En Milliers d'euros)	Litiges	Provisions pour impôt	Provisions pour avantages au personnel	Total
31-déc-14	50	367	420	837
Dotations	0	10	88	98
Variation en OCI			42	
Reprises utilisées	(50)	(378)		42
Reprises non utilisées				(428)
31-déc-15	0	0	550	550
Dotations	69	151	116	336
Variation en OCI			20	20
Reprises utilisées				0
Reprises non utilisées				0
31-déc-16	69	151	686	906

Au 31 décembre 2016, la provision pour litige d'un montant de 69 K€ est relative à un litige prudhommal né de la rupture d'un contrat de travail.

Les provisions pour impôts sont relatives à :

- une provision suite à une proposition de rectification notifiée en février 2017 en matière de taxe sur les salaires pour l'année 2013. Au titre de cette proposition de redressement, une provision de 18 K€ a été constituée. Par ailleurs, sur la base de cette proposition de redressements, une provision pour risque fiscal de 12 k€ a été également constituée au titre des exercices 2014 et 2015.
- une provision de 121 K€ en matière de crédit d'impôt recherche pour les années 2013, 2014 et 2015. Suite au contrôle fiscal en cours à la date du présent rapport et à l'avis donné par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche au titre du crédit d'impôt recherche 2015, la provision concerne principalement le risque d'exclusion par l'administration fiscale de certaines dépenses de sous-traitance.

Provisions pour avantages au personnel

La provision pour avantages au personnel correspond à la provision pour indemnités de départ à la retraite dont bénéficient les salariés du Groupe. Aucun fonds n'a été constitué pour couvrir l'engagement correspondant, engagement calculé sur la base d'un taux d'actualisation de 1,5% contre 2% en 2015.

15 Passifs financiers

15.1. Répartition courant / non courant

La répartition entre les passifs financiers courants et non courants se présente comme suit :

(En milliers d'euros)	31.12.2016		31.12.15	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Avances conditionnées	9 331	0	9 331	0
Ligne de crédit/emprunt	0	0	0	133
Emprunts obligataires/autres passifs financiers (y compris intérêts courus)	12 358	0	21 897	96
Intérêts courus à payer		8		7
Passifs financiers	21 689	8	31 229	236

15.2. Avances conditionnées et remboursables

Variation des avances conditionnées et avances remboursables

Au 31 décembre 2016

(En milliers d'euros)	31.12.15	Encaissements/ à recevoir	Remboursements/ abandons	Reclassements LT/CT	Effet d'actualisation	31.12.16
Non courant	9 331					9 331
Courant	0					0

Au 31 décembre 2015

(En milliers d'euros)	31.12.14	Encaissements/ à recevoir	Remboursements /abandons	Reclassements LT/CT	Effet d'actualisation	31.12.15
Non courant	9 331					9 331
Courant	0					0

Les avances conditionnées reçues sont destinées à financer des programmes de recherche définis. Ces avances, soumises ou non à intérêts, sont remboursables en cas de succès du programme qui a bénéficié de l'aide.

Echéancier des avances conditionnées et remboursables

Au 31 décembre 2016 :

(En milliers d'euros)	31.12.16	Inférieur à 1 an	à 2 ans	à 3 ans	à 4 ans	à 5 ans	Au-delà de 5 ans
Total avances	9 331						9 331

Au 31 décembre 2015 :

(En milliers d'euros)	31.12.15	Inférieur à 1 an	à 2 ans	à 3 ans	à 4 ans	à 5 ans	Au-delà de 5 ans
Total avances	9 331						9 331

15.3. Emprunts bancaires

La Société a conclu :

- en 2011, une convention de prêt avec la banque Neufilize OBC, pour un montant maximum de 1,2 M€. Cette ligne de crédit a été tirée en totalité le 28 février 2012 se substituant à la précédente ligne de crédit

de 1 M€ remboursée à échéance en février 2012. Le taux de référence de l'emprunt est égal à : taux Euribor 3 mois + 1,50%.

Après un différé de remboursement en capital se terminant le 15 février 2013, cette ligne de crédit est remboursable chaque trimestre à concurrence de 100 000 euros du 15 mai 2013 au 15 février 2016. Par conséquent, au 31 décembre 2016, la ligne de crédit est remboursée dans sa totalité.

- en mars 2011, un prêt auprès de BNP Paribas, pour un montant de 500 K€ au taux fixe de 3.73% puis renégocié au taux de 2.9% à compter de janvier 2015 d'une durée de 60 mois. Le prêt a été intégralement remboursé en mars 2016.

Par conséquent la société n'a plus d'emprunts bancaires au 31 décembre 2016.

15.4. Emprunts obligataires et autres passifs financiers

La société a émis deux emprunts obligataires, l'un en 2012 et l'autre en 2013.

- En 2013, des emprunts obligataires d'un montant total de 12 508 232 euros, autorisés par le Conseil d'Administration du 24 mai 2013 faisant usage de la délégation donnée par l'assemblée générale du 30 mars 2012, ont été entièrement souscrits et libérés début juin 2013. Les obligations sont convertibles en actions ou remboursables, sous conditions, en actions ordinaires ou en numéraire ; à défaut, elles sont remboursables en numéraire, à leur valeur nominale, à la septième date anniversaire de la date d'émission.

Les obligations peuvent être catégorisées selon leurs principales caractéristiques comme suit :

- ✓ Un bloc pour un montant total souscrit de 10 658 113 euros porte un intérêt annuel moyen de 0,21%, un taux d'intérêt capitalisé de 2,5% (payable uniquement en cas de remboursement à échéance), et un prix de l'action en cas de conversion de 23,53 euros.
- ✓ Un bloc pour un montant total souscrit de 1 850 119,2 euros porte un intérêt annuel moyen de 0,00%, un taux d'intérêt capitalisé de 2,5% (payable uniquement en cas de remboursement à échéance) et un prix de l'action en cas de conversion de 29,3 euros.

Ces emprunts obligataires sont entièrement convertis au 31 décembre 2016. En effet :

- ✓ 1 obligation de valeur nominale de 145 462,46 euros a été convertie en actions le 29 octobre 2015. 6.182 actions ordinaires nouvelles ont ainsi été créées d'une valeur nominale d'un centime d'euros et assorties d'une prime d'émission de 23,52 euros par actions.
 - ✓ 64 obligations de valeur nominale moyenne de 193 168,28 euros ont été converties en actions de préférence et en différentes catégories de BSA le 15 décembre 2016. 525 406 actions de préférence (catégorie C) ont été créées. Ces actions de préférence et les différentes catégories de BSA revêtent la définition d'instruments de dette et sont ainsi comptabilisées en passif financier.
- En 2012, l'emprunt obligataire convertible ou remboursable en actions ordinaires, d'un montant nominal de 10 000 500 euros (100 obligations de valeur nominale de 100 005 euros), autorisé par le Conseil d'Administration du 2 mars 2012, faisant usage de la délégation donnée par l'assemblée générale du 23 mai 2011, a été entièrement souscrit et libéré en date du 17 avril 2012. Les Obligations portent intérêt à un taux annuel de 1,25% payables annuellement. Elles donnent également droit à un taux d'intérêt capitalisé de 4,75%, payable uniquement en cas de remboursement de l'emprunt en numéraire. Les obligations sont convertibles en actions à tout moment à l'initiative de l'Obligataire, une obligation donnant le droit à un nombre d'actions déterminé comme suit : « O/P », O étant la valeur nominale de l'obligation et P égal à 15. Les Obligations sont automatiquement remboursées en actions, si à compter du 31 décembre 2014, la moyenne mobile sur 3 mois du cours en bourse de l'action d'une valeur nominale de 1 centime d'euro de la Société est supérieure ou égal à 20 euros. Les Obligations peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé en numéraire au gré d'AB Science sous certaines conditions. A défaut, les Obligations sont remboursables en totalité en numéraire à la septième date anniversaire de la date d'émission à leur valeur nominale.

Cet emprunt obligataire est entièrement converti au 31 décembre 2016. En effet :

- ✓ 15 obligations de valeur nominale de 100 005 euros ont été converties en actions le 4 septembre 2015. 100.005 actions ordinaires nouvelles ont ainsi été créées d'une valeur nominale d'un centime d'euros et assorties d'une prime d'émission de 14,99 euros par actions.
- ✓ 85 obligations de valeur nominale de 100 005 euros ont été converties en actions le 18 avril 2016. 566.695 actions ordinaires nouvelles ont ainsi été créées d'une valeur nominale d'un centime d'euros et assorties d'une prime d'émission de 14,99 euros par actions.

16 Autres passifs courants et non courants

Les autres passifs courants et non courants se décomposent comme suit :

(En milliers d'euros)	31.12.16		31.12.15	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Dettes sociales	-	2 494	-	2 534
Dettes fiscales	-	968	-	803
Autres dettes	-	21	-	210
TOTAL	-	3 483	-	3 547

Les dettes sociales comprennent la provision pour congés payés et les charges sociales correspondantes, ainsi que les cotisations dues aux différents organismes sociaux.

17 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la Société, lié à l'exploitation commerciale du masitinib en médecine vétérinaire, s'élève à 1 508 K€.

18 Subventions et financements publics

La Société reçoit des aides de l'Etat français et des collectivités publiques locales françaises sous plusieurs formes :

- Avances conditionnées remboursables sous certaines conditions,
- Subventions d'exploitation, et
- Crédits d'impôt recherche.

18.1. Subventions et financements conditionnés

Les avances conditionnées sont présentées dans la Note 15 Passifs financiers.

18.2. Subventions d'exploitation

Depuis sa création, la Société reçoit, en raison de son caractère innovant, un certain nombre d'aides ou subventions de l'Etat ou des collectivités publiques destinées à financer son fonctionnement ou des recrutements spécifiques.

A la différence des avances conditionnées :

- La Société a l'assurance de se conformer aux conditions attachées à ces subventions
- Ces subventions ne sont pas remboursables.

Ces subventions sont comptabilisées dans le compte de résultat sur l'exercice de rattachement aux charges ou dépenses correspondantes pour les montants indiqués dans le tableau ci-après :

En milliers d'euros	31.12.16	31.12.15
Subventions	0	90

Ces subventions sont comptabilisées en déduction des dépenses de recherche et développement.

18.3. Crédit d'impôt recherche

La Société bénéficie des dispositions du Code Général des Impôts relatives au crédit d'impôt recherche. Le crédit d'impôt recherche est comptabilisé en déduction des dépenses de recherche éligibles au cours de l'année à laquelle se rattachent ces dépenses.

Le tableau suivant présente l'évolution du crédit d'impôt recherche comptabilisé en résultat :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.16	31.12.15
Crédit d'Impôt Recherche 2016	6 890	
Crédit d'Impôt Recherche 2015		5 486
TOTAL	6 890	5 486

Depuis sa création, la Société a bénéficié du remboursement systématique de l'intégralité du Crédit d'impôt recherche (CIR) l'année de sa déclaration, c'est-à-dire l'année suivant celle de son enregistrement au compte de résultat. Ce remboursement immédiat du crédit d'impôt recherche est dû, pour les exercices antérieurs à 2008, au statut de jeune entreprise innovante, et pour les exercices à compter de 2008, aux dispositions du plan de relance de l'économie initiée par le gouvernement en 2008. Néanmoins, en raison d'un contrôle fiscal relatif principalement au crédit d'impôt recherche, le remboursement du crédit d'impôt recherche 2015 est intervenu en mars 2017.

AB Science bénéficiera du remboursement de sa créance de 6 890 milliers d'euros en 2017.

19 Charges de personnel

19.1. Effectifs

Le Groupe emploie 123 personnes (dont 5 dans la filiale américaine) au 31 décembre 2016 contre 146 personnes au 31 décembre 2015.

Les effectifs se répartissent de la façon suivante :

	31.12.2016	31.12.2015
Département Commercial	7	8
Département Drug Discovery et clinique	106	129
Département Direction & Gestion	10	9
TOTAL	123	146

19.2. Charges de personnel

Les charges de personnel comptabilisées au sein du compte de résultat recouvrent les éléments indiqués ci-après :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.2016	31.12.2015
Salaires et traitements	7 608	7 825
Charges sociales	3 050	3 134
Paievements en actions	202	74
Charges de personnel	10 861	11 033

Ces charges sont ventilées dans le compte de résultat comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.2016	31.12.2015
Charges de commercialisation	343	935
Charges administratives	1 020	1 045
Charges de recherche et développement	9 498	9 053
Charges de personnel	10 861	11 033

La Société a mis en place un accord de participation en décembre 2008 qui ne donne à ce jour lieu à aucun versement aux salariés en raison de l'existence d'un déficit fiscal.

20 Paiements fondés sur des actions

La charge comptable annuelle liée à l'ensemble des paiements sur base d'actions s'analyse comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.2016	31.12.2015
Plans de stock-options	34	49
Plans de BSPCE et BSA	19	19
Plan AGAP	149	6
Total	202	74

20.1. Plans d'options de souscription d'actions

Le tableau ci-après présente les principales caractéristiques des plans en cours d'acquisition :

	PLANS											
	SO4C	SO5B	SO5C	SO4D	SO5D	SO5E	SO6A	SO6B	SO6C	SO6D	SO6E	SO6F
Date d'octroi par le Conseil d'administration	03/09/2011	03/09/2011	17/02/2012	30/08/2012	17/02/2012	26/02/2013	14/05/2014	29/08/2014	24/04/2015	06/10/2015	28/04/2016	
Date d'acquisition des droits	03/09/2015	03/09/2015	17/02/2016	30/08/2016	17/02/2016	26/02/2017	14/05/2018	29/08/2018	24/04/2019	06/10/2019	28/04/2020	
Maturité du plan	02/09/2021	02/09/2021	16/02/2022	28/08/2022	16/02/2022	26/02/2023	13/05/2024	28/08/2024	23/04/2025	05/10/2025	27/04/2026	
Nombre d'options attribuées	1334	102102	14000	1373	196466	1500	116335	10875	79940	15550	110 640	
Rapport options / actions (de valeur nominale 0,01 €)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Prix d'exercice (en euros)	7,14	7,14	12,25	10,18	10,18	16,89	11,96	10,03	15,8	13,01	17,29	
Conditions de performance	N/A	N/A										

Valorisation des plans

Les plans accordés postérieurement au 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas acquis au 1^{er} janvier 2007 ont été évalués comme suit :

(en milliers d'euros)	SO4C	SO5B	SO5C	SO4D	SO5D	SO5E	SO6A	SO6B	SO6C	SO6D	SO6E	TOTAL
Valorisation initiale	0,8	57,7	32,0	0,5	69,2	0,8	33,5	2,0	25,5	3,6	28,1	
Charge comptable 2016			1,0	0,1	11,5	0,2	8,4	0,5	6,4	0,9	4,8	33,7
Charge comptable 2015	0,1	9,7	8,0	0,1	17,3	0,2	8,4	0,5	4,4	0,2		48,9
Charge comptable 2014	0,2	14,4	8,0	0,1	17,3	0,2	5,3	0,2				56,9
<i>Principales hypothèses</i>												
Valeur du sous-jacent*	6,44 €	6,44 €	6,44 €	12,25 €	10,44 €	10,44 €	18,77 €	11,96 €	11,96 €	8,84 €	15,80 €	12,09 €
Prix d'exercice*	7,14 €	7,14 €	7,14 €	12,25 €	10,18 €	10,18 €	16,89 €	11,96 €	11,96 €	10,03 €	15,80 €	13,01 €
Volatilité attendue	35,00%	35,00%	35,00%	35,00%	35,00%	35,00%	35,00%	35,00%	35,00%	35,00%	35,00%	35,00%
Durée de vie moyenne de l'option (en années)	4	4	4	7	7	7	7	7	7	7	7	7
Turnover	30,3%	30,3%	30,3%	10,0%	29,3%	29,3%	32,2%	32,3%	32,3%	32,3%	33,7%	33,7%
Taux d'actualisation	1,4%	1,4%	1,4%	1,3%	0,6%	0,6%	0,7%	0,5%	0,5%	0,2%	-0,1%	0,0%
Juste valeur option*	1,67 €	1,67 €	1,67 €	4,77 €	3,97 €	3,97 €	7,70 €	4,42 €	4,42 €	2,86 €	5,65 €	4,07 €

* Intégrant division du nominal par 1000

Evolution du nombre d'options en cours de validité

Pour l'ensemble de ces plans, l'évolution du nombre d'options en cours de validité est la suivante :

<i>(en nombre d'options, avec division du nominal par 1000)</i>	31.12.2016	31.12.2015
Options en circulation à l'ouverture de l'exercice	482 143	688 131
Options attribuées	110 640	95 490
Options exercées	-15 908	-11 395
Options annulées	-63 406	-290 084
Options expirées		
Options en circulation à la clôture de l'exercice	513 469	482 143

Le détail du total à la clôture est le suivant :

<i>(en nombre d'options)</i>	31.12.2016	31.12.2015
Plans antérieurs au 07/11/2002		
SO11A	0	0
SO11B	0	0
Plans postérieurs au 07/11/2002		
SO11C	0,00	2,40
SO22A	0	0
SO22B	0	17,52
SO22C	20	24
SO22D	31,8	34,8
SO33A	23	23
SO33B	35,00	37,60
SO33C	49	50
SO10A	116 000	116 000
SO10B	10	10
SO10C	3	5
SO4A	2 234	2 338
SO4B	1145	1 145
SO4C	353	353
SO5A	35 974	36 533
SO5B	30 645	42 537
SO5C	7 000	7 000
SO4D	0	0
SO5D	74 946	92 112
SO5E	1 500	1 500
SO6A	70 675	86 055
SO6B	875	875
SO6C	54 490	79 940
SO6D	9 000	15 550
SO6E	108 460	
TOTAL	513 469	482 143

20.2. Plan de Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise

Caractéristiques des plans en cours de validité à la clôture

PLANS POSTERIEURS AU 07/11/2002 OU VESTANT APRES LE 01/01/2007												
	BCE3-3A	BCE3-3B	BCE2007-A	BCE2007-B	BCE2008-A	BCE2008-B	BCE2008-C	BCE2008-D	BCE2010-A	BCE2012	BCE2013	
Date d'octroi par le Conseil d'administration	24/05/2007	12/03/2008	17/06/2008	16/12/2008	13/01/2009	13/01/2009	19/11/2009	03/02/2010	03/02/2010	30/08/2012	22/04/2013	
Nombre d'options attribuées	256	256	1191	379	321 330 (au max.)	185	15	72588	3158636	40554		
Rapport options / actions (valeur nominale 0,01€)	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1	1	1	1
Conditions d'acquisition :	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Maturité du plan	30/12/2015	30/12/2015	21/12/2017	21/12/2017	26/12/2018	26/12/2018	26/12/2018	26/12/2018	31/12/2019	30/08/2022	22/04/2023	
Prix d'exercice (en euros)	2300,75	2300,75	7680,00	7680,00	7680,00	7680,00	7680,00	12280,00	12,28	12,50	18,74	

Plans de Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise

Caractéristiques des plans BCE3A à BCE2010A

Tranche	BCE3A	BCE3B	BCE2007A	BCE2007B	BCE2008A	BCE2008B	BCE2008C	BCE2008D	BCE2010A
1	A compter de la 1ère année de l'attribution, sous réserve de la réalisation des objectifs								
2	A compter de la 2è année de l'attribution, sous réserve de la réalisation des objectifs								
3	A compter de la 3è année de l'attribution, sous réserve de la réalisation des objectifs								
4	A compter de la 4è année de l'attribution, sous réserve de la réalisation des objectifs								
5	A compter de la 5è année de l'attribution, sous réserve de la réalisation des objectifs et au plus tard le :								
	30/12/2015	30/12/2015	21/12/2017	21/12/2017	26/12/2018	26/12/2018	26/12/2018	26/12/2018	31/12/2019

Caractéristiques des plans BCE2012 et BCE2013 :

- le droit des bénéficiaires d'exercer les BCE sera soumis à la réalisation des conditions suivantes :
Pour chaque allocataire, l'exercice de 50% des BCE est conditionné à la réalisation d'objectifs opérationnels, et l'exercice de 50% des BCE est conditionné à la réalisation d'objectifs de chiffre d'affaires, définis comme suit:
 - i. L'exercice de 5% des BCE est conditionné à l'initiation d'une étude clinique confirmatoire, marquée par l'inclusion du premier patient ; le nombre de BCE rendu exerçable au titre de l'initiation d'études cliniques confirmatoires ne pouvant excéder 12.5% des BCE (soit 2 études confirmatoires donnant chacune droit à l'exercice de 5% des BCE et une troisième études confirmatoires donnant droit à l'exercice de 2.5% des BCE).
 - ii. L'exercice de 10% des BCE est conditionné à l'obtention d'un enregistrement conditionnel ou l'obtention d'une autorisation temporaire d'utilisation de cohorte, étant précisé que :
 - si l'enregistrement conditionnel ou l'obtention d'une autorisation temporaire d'utilisation de cohorte fait suite à la réalisation d'une étude confirmatoire, alors il est déduit du nombre de BCE ainsi rendu exerçable le nombre de BCE rendu exerçable au titre de l'ouverture de l'étude confirmatoire (non cumul des deux objectifs) ;
 - le nombre de BCE rendu exerçable au titre de ces enregistrements conditionnels ou initiations autorisations temporaires d'utilisations de cohorte ne peut excéder 25% des BCE (soit 2 enregistrements conditionnels ou ATU de cohorte donnant chacune droit à l'exercice de 10% des BCE et un troisième enregistrements conditionnels ou ATU de cohorte donnant droit à l'exercice de 5% des BCE).
 - iii. L'exercice de 20% des BCE est conditionné à l'obtention d'une autorisation de mise sur le marché, étant précisé que :
 - si l'autorisation de mise sur le marché fait suite à une étude confirmatoire et/ou à un enregistrement conditionnel/obtention d'une autorisation temporaire d'utilisation de cohorte, alors il est déduit du nombre de BCE rendu exerçable le nombre de BCE ainsi rendu exerçable au titre de l'ouverture de l'étude confirmatoire et/ou enregistrement conditionnel/obtention d'une autorisation temporaire d'utilisation de cohorte (non cumul des trois objectifs) ;
 - le nombre de BCE rendu exerçable au titre de ces autorisations de mise sur le marché ne pouvant excéder 50% (soit 2 enregistrements donnant chacun droit à l'exercice de 20%des BCE et un troisième enregistrement donnant droit à l'exercice de 10% des BCE).
 - iv. L'exercice de 12,5% des BCE est conditionné à la première réalisation par AB Science d'un niveau de chiffre d'affaires annuel net de cent millions d'Euros.
 - v. L'exercice de 12,5% des BCE est conditionné à la première réalisation par AB Science d'un niveau de chiffre d'affaires annuel net de deux cent cinquante millions d'Euros.
 - vi. L'exercice de 12,5% des BCE est conditionné à la première réalisation par AB Science d'un niveau de chiffre d'affaires annuel net de cinq cents millions d'Euros.
 - vii. L'exercice de 12,5% des BCE est conditionné à la première réalisation par AB Science d'un niveau de chiffre d'affaires annuel net d'un milliard d'Euros.

Répartition des BCE exerçables par bénéficiaire	Indication 1	Indication 2	Indication 3	Total
a) Initiation étude clinique confirmatoire	5%	5%	2.5%	12.5%
b) Obtention enregistrement conditionnel ou autorisation temporaire d'utilisation de cohorte (plafond intégrant le cas échéant les BCE rendus exerçable au titre du point a) précédant)	10%	10%	5%	25%
c) Autorisation de mise sur le marché (plafond intégrant le cas échéant les BCE rendus exerçable au titre des points a) et b) précédant)	20%	20%	10%	50%

Répartition des BCE maximum exerçable par bénéficiaire	Supérieur à 100M€	Supérieur à 250M€	Supérieur à 500M€	Supérieur à 1000M€	Total
Chiffre d'affaires annuel net pour AB Science	12,5%	12,5%	12,5%	12,5%	50,0%

Evolution du nombre d'options en cours de validité

Pour l'ensemble de ces plans, l'évolution du nombre d'options en cours de validité est la suivante :

(en nombre d'options)	31.12.2016	31.12.2015
Options en circulation à l'ouverture de l'exercice	3 192 976	3 233 975
Options attribuées	0	0
Options exercées	0	-445
Options annulées	0	-40 554
Options expirées	0	0
Options en circulation à la clôture de l'exercice	3 192 976	3 192 976

Le détail du total à la clôture est le suivant :

(en nombre d'options)	31.12.2016	31.12.2015
Plans postérieurs au 07/11/2002 ou vistant après le 01/01/2007		
BCE2007A	1 191	1 191
BCE2007B	379	379
BCE2008A	321	321
BCE2008B	220	220
BCE2008C	185	185
BCE2008D	10	10
BCE2010A	72 588	72 588
BCE2012	3 077 528	3 077 528
BCE2013	40 554	40 554
TOTAL	3 192 976	3 192 976

Valorisation des plans

Conformément aux principes énoncés en note 3, les plans accordés postérieurement au 7 novembre 2002 et dont les droits n'avaient pas été acquis au 1^{er} janvier 2007 ont été évalués comme suit :

(en milliers d'euros)	BCE2007A	BCE2007B	BCE3A	BCE3B	BCE2008A	BCE2008B	BCE2008C	BCE2008D	BCE2010-A	BCE2012	BCE2013	Total
Valorisation initiale	900,7	220,9	84,4	88,3	191,4	105,4	95,2	17,4	122,8	189,5	2,4	2 018,3
Charge comptable 2016										19,0	0,2	19,2
Charge comptable 2015										19,0	0,2	19,2
Charge comptable 2014										19,0	0,2	19,2
Principales hypothèses												
Valeur du sous-jacent	4 992,00 €	4 992,00 €	1 495,49 €	1 495,49 €	4 992,00 €	4 992,00 €	4 992,00 €	9 824,00 €	9 82 €	10,44 €		19,00 €
Prix d'exercice	7 680,00 €	7 680,00 €	2 300,75 €	2 300,75 €	7 680,00 €	7 680,00 €	7 680,00 €	12 280,00 €	12,28 €	12,50 €		18,74 €
Volatilité attendue	32,27%	32,27%	32,27%	32,27%	32,27%	32,27%	32,27%	35,00%	35,00%	30,00%		30,00%
Durée de vie moyenne de l'option (en années)	3,6	3	5,7	6,0	3,3	3,3	3,1	3,0	3,0	5,5		5,5
Turnover	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%		0,0%
Taux d'actualisation moyen	4,7%	2,1%	3,2%	3,2%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%		0,5%
Juste valeur moyenne d'une option	756,28	582,80	331,42	346,86	596,20	596,86	542,56	1 735,22	1,69	0,06		0,06

Plans attribués aux dirigeants

La Société a attribué à son Président Directeur Général des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise, dont le nombre et la valorisation au 31 décembre 2016 et 31 décembre 2015 se présente comme suit :

	31.12.2016		31.12.2015	
	Nombre	Valorisation (€'000)	Nombre	Valorisation (€'000)
Plans antérieurs au 07/11/2002 ou vestant avant le 01/01/2007				
BCE2-2A				
BCE2-2B				
BCE2-2C				
TOTAL (A)				
Plans postérieurs au 07/11/2002 ou vestant après le 01/01/2007				
BCE3A	-		-	
BCE3B	-		-	
BCE2007A	906		906	
BCE2007B	288		288	
BCE2008A	235		235	
BCE2008B	147		147	
BCE2008C	123		123	
TOTAL (B)	1 699		1 699	
BCE2010A	28 784		28 784	
BCE2012	1 902 792	11,6	1 902 792	11,6
BCE2013	25 580	0,2	25 580	0,2
TOTAL (A)+(B)	1 699		1 699	
TOTAL BCE 2010 A	28 784		28 784	
TOTAL BCE 2012	1 902 792	11,6	1 902 792	11,6
TOTAL BCE 2013	25 580	0,2	25 580	0,2
TOTAL GENERAL	1 958 855	11,7	1 958 855	11,7

20.3. Plan des actions de préférence gratuites

Caractéristiques du plan :

	AGAP
Date d'octroi par le Conseil d'administration	16/12/2015
Nombre d'actions autorisées	33 999
Nombre d'options attribuées par le conseil d'Administration du 19 décembre 2016	33 751
Rapport options / actions (valeur nominale 0,01€)	1
Conditions d'acquisition :	
<i>Conditions de présence et de performance</i>	<i>Oui</i>
Maturité du plan	16/12/2020
Prix d'exercice (<i>en euros</i>)	0

(*) Chaque action de préférence gratuite pourra être convertie en 100 actions gratuites ordinaires au terme de la Période d'Acquisition (un an à compter de la date d'octroi par le Conseil d'Administration, soit le 16 décembre 2016) puis de la Période de Conservation (quatre ans à compter de la fin de la période d'acquisition) dans les conditions prévues ci-après :

- (i) Les Actions de Préférence Gratuites ne pourront être converties que pendant la Période de Conversion.
- (ii) Durant la Période de Conversion, chaque Bénéficiaire d'Actions de Préférence Gratuites disposera du droit de convertir un nombre d'Actions de Préférence Gratuites en un nombre d'actions ordinaires nouvelles ou existantes (au choix de la Société) qui sera fonction de la réalisation cumulée d'une condition interne (relative au nombre d'Actions de Préférence Gratuites pouvant être converties) et d'une condition de cours (relative au nombre d'actions ordinaires auxquelles chaque Action de Préférence Gratuite donnera droit) telles que définies ci-après (les « Critères de Performances »).
- (iii) Le nombre d'Actions de Préférence Gratuites pouvant être converties sera déterminé en tenant compte du critère suivant (la « Condition Interne ») :
 - (a) En cas de succès d'une Phase III relative aux indications développées par AB Science hors Mastocytose et Sclérose Latérale Amyotrophique, le nombre d'Actions de Préférence Gratuites pouvant être converties en actions ordinaires sera égal à 18.000 ;
 - (b) En cas de succès de deux Phases III relatives aux indications développées par AB Science hors Mastocytose et Sclérose Latérale Amyotrophique, le nombre d'Actions de Préférence Gratuites pouvant être converties en actions ordinaires sera égal à 28.199 ;
 - (c) En cas de succès de trois Phases III relatives aux indications développées par AB Science hors Mastocytose et Sclérose Latérale Amyotrophique, le nombre d'Actions de Préférence Gratuites pouvant être converties en actions ordinaires sera égal à 33.999.

Le critère de succès est défini par la réussite du critère principal de l'étude sur l'analyse intérimaire ou l'analyse finale.

Valorisation du plan :

<i>(en milliers d'euros)</i>	AGAP	Total
Valorisation initiale	744,5	744,5
Charge comptable 2016	148,9	148,9
Charge comptable 2015	6,1	6,1

21 Produits et charges financiers

Les produits / (charges) financiers s'analysent comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.2016	31.12.2015
Revenus des actifs financiers et des placements de trésorerie	44	126
Gains de change	89	197
Perte de change	(67)	(121)
Effet d'actualisation	0	0
Dépréciation créances financières	0	0
Intérêts des emprunts et dettes financières	(474)	(1 211)
Autres produits financiers	2 951	207
Autres charges financières	(43)	(39)
Total	2 499	(840)

Le résultat financier au 31 décembre 2016 est un gain de 2 499 K€ contre une perte de 840 K€ un an plus tôt.

Le gain de 2 499 K€ se décompose ainsi :

- ✓ Produits financiers : 3 084K€ relatifs principalement aux intérêts liés à la rémunération de la trésorerie (44 K€), aux gains de change (89 K€), à l'annulation de la provision des intérêts capitalisés concernant la partie des emprunts obligataires convertie en actions en avril et décembre 2016, comptabilisée en autres produits financiers (2 712 K€) et les intérêts de retards versés par le trésor public suite au retard de paiement du crédit d'impôt recherche 2015 (238 K€) comptabilisés en autres produits financiers.
- ✓ Charges financières : 585 K€. Les charges financières correspondent principalement aux :
 - Intérêts annuels des emprunts obligataires : 53 K€
 - Intérêts capitalisés des emprunts obligataires (intérêts ensuite annulés suite à la conversion des emprunts obligataires) : 315 K€
 - Effets d'actualisation : 105 K€
 - Effets de change : 67 K€

22 Impôts sur les résultats

22.1. Actifs et passifs d'impôts différés

(En milliers d'euros)	Exercice clos le 31.12.16	Exercice clos le 31.12.15
Différences temporaires	464	219
Retraitement des immobilisations	-225	-250
Engagements de retraite	229	183
Pertes fiscales reportables en avant (société mère et filiale)	66 572	55 332
Impôt différé passif sur emprunt obligataire	0	-447
Autres		
TOTAL	67 040	55 038
Dont:		
Impôt différé passif	-225	-696
Impôt différé actif	67 265	55 734
Impôts différés nets actif/passif	67 040	55 038
Impôts différés non reconnus	-67 040	-55 484
Impôts différés comptabilisés (1)	0	-447

(1) ce montant correspond à l'impôt différé passif constaté sur la part capitaux propres des emprunts obligataires

Le montant des impôts différés actifs non comptabilisés s'élève ainsi à 67 040 milliers d'euros au 31 décembre 2016 et à 55 484 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

La Société génère des déficits fiscaux depuis plusieurs exercices et n'est donc pas soumise à l'impôt exigible. Selon la réglementation française en vigueur, les déficits fiscaux sont reportables indéfiniment.

La Société ne comptabilise pas d'impôt différé actif pour les 2 raisons suivantes :

- La Société a commencé à commercialiser sa molécule en santé animale ; néanmoins s'agissant d'une activité nouvelle et de la création d'un nouveau marché (absence de comparables) et d'autre part compte tenu des montants d'investissement de recherche et développement importants envisagés pour l'avenir, la Société n'est pas en mesure de déterminer de façon suffisamment fiable à quel horizon cette activité permettra de résorber le déficit cumulé.
- La Société envisage de commercialiser sa molécule en santé humaine et dans une telle éventualité il est probable que le déficit fiscal pourra être résorbé. Néanmoins, la Société a pour règle de reconnaissance d'IDA de ne retenir des probabilités de succès que dès lors qu'elles sont suffisamment certaines, c'est-à-dire à compter de l'obtention des résultats des études de Phase 3.

22.2. Rapprochement entre l'impôt réel et l'impôt théorique

Le rapprochement entre l'impôt réel et l'impôt théorique s'établit comme suit :

(En milliers d'euros)	31.12.16	31.12.15
Résultat net	(27 696)	(26 716)
(Charge)/produit d'impôt	11	88 (*)
Résultat avant impôt	(27 707)	(26 804)
Taux courant d'imposition en France	33,33%	33,33%
Impôt théorique au taux courant Français	9 235	8 934
Crédits d'impôt non taxables	2 350	1 877
Non activation de déficits	(11 164)	(10 630)
Autres charges non déductibles et produits non taxables	(387)	(190)
Autres (dont différences de taux d'imposition)	(23)	97
(Charge)/produit d'impôt du Groupe	11	88
Taux effectif d'impôt	0,0%	-0,3%

(*) Dont 98 KE concernent de l'impôt différé en 2015

23 Résultats par action

23.1. Résultat de base par action

Le résultat de base par action est calculé à partir du résultat attribuable aux porteurs d'actions et d'un nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

	31.12.2016	31.12.2015
Résultat net (en milliers d'euros)	(27 696)	(26 716)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur l'exercice	35 650 042	34 199 471
Résultat par action	(0,78)	(0,78)

23.2. Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action est calculé à partir du résultat attribuable aux porteurs d'actions et d'un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, ajusté des effets de toutes les actions potentielles dilutives.

Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, BEA, SO, BSPCE ou AGAP) sont considérés comme antidilutifs car ils induisent une augmentation du résultat par action des activités poursuivies. Ainsi le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

24 Parties liées

Opérations avec les principaux dirigeants :

Rémunération des principaux dirigeants et des mandataires sociaux de la société :

Monsieur Alain Moussy, président directeur général, bénéficie au titre de son contrat de travail d'une rémunération validée par le Conseil d'administration. Il a également bénéficié de l'attribution de BSPCE et des AGAP, décrits au paragraphe 8.4.2 du présent rapport.

Par ailleurs, Monsieur Alain Moussy dispose de 332 000 BSA attribués en 2016 et souscrits en janvier 2017 et de 1 617 614 BSAR attribués en 2014 et souscrits en 2015.

Les membres du Conseil d'administration autres que le Président ne bénéficient d'aucune rémunération (jetons de présence) et d'aucun avantage particulier à l'exception des BSA accordés.

Les rémunérations présentées ci-dessous, versées au Président directeur général, ont été comptabilisées en charges au cours des exercices présentés :

(En milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Avantages à court terme	333	408
Paiements fondés sur des actions	107	16
Total	440	424

Transactions avec les principaux dirigeants et les administrateurs :

Certains administrateurs disposent de comptes courants d'associés, correspondant exclusivement aux intérêts versés au titre de l'obligation convertible émise au cours de l'exercice 2004, et ayant fait l'objet d'une conversion en actions de préférence au cours du même exercice 2004.

Une convention de mise à disposition de locaux par Monsieur Alain Moussy au bénéfice de la Société a été signée.

Le Conseil d'administration en date du 3 février 2010 a autorisé son Président à conclure une convention de mise à disposition de locaux entre la Société et Monsieur Alain Moussy, aux termes de laquelle, Monsieur Alain Moussy met à la disposition de la Société :

- un local de 57 m² à usage de bureau au 2^{ème} étage droite, dépendant d'un immeuble sis 3, avenue George V à Paris 8^{ème},
- au prix annuel, charges locatives comprises, de 20.680 euros en 2016.

La convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction pour une durée de douze mois. Monsieur Alain Moussy ne reçoit aucun dépôt de garantie et aucune forme de rémunération en contrepartie de la conclusion de cette convention.

Il n'existe pas d'autres transactions entre AB Science et ses dirigeants ou administrateurs impactant l'exercice 2016.

25 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes se décomposent comme suit :

	Cabinet SEGESTE		Cabinet SEGESTE		KPMG		KPMG	
	2016		2015		2016		2015	
	En € HT	En %	En € HT	En %	En € HT	En %	En € HT	En %
Audit								
Commissariat aux Comptes	26 695	100	26 300	100	38 469	60	37 900	100
Missions Accessoires	-	-	-	-	26 000	40	-	-
Sous-total	26 695	100	26 300	100	64 469	100	37 900	100
Autres prestations								
Juridique, fiscal, social								
Technologies de l'information								
Audit interne								
Autres								
Sous-total								
Total	26 695	100	26 300	100	64 469	100	37 900	100

26 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2016	31.12.2015
Engagements donnés :	40	360
<i>Nantissement du fonds de commerce (3)</i>	0	144
<i>Garantie donnée (1)</i>	40	216
Engagements reçus :	935	1 025
<i>BPIFrance :</i>		
<i>Subventions à recevoir (2)</i>	70	160
<i>Avances conditionnées à recevoir (2)</i>	865	865

(1) Suite à la location de nouveaux bureaux à Paris, une caution bancaire de 39,6 K€ a été donnée en faveur de la SCI Bizet en 2016.

(2) Les montants représentent les engagements reçus de BPIFrance déduction faite des versements reçus à la clôture, hors provisions dans le cadre du projet ROMANE (865 K€ d'avances conditionnées et 70 K€ de subventions), les modalités de remboursement sont les suivantes :

Le remboursement de l'aide par AB Science, exigible uniquement en cas de succès du projet marqué par l'enregistrement du masitinib dans une indication en neurologie, comprend :

- ✓ le remboursement des 3 300 K€ sur quatre ans à compter du 30 juin 2020
- ✓ puis sur les trois années suivantes le paiement d'un intérêt de 1% du chiffre d'affaires dans la limite de 7 M€.

(3) Suite au remboursement total de la ligne de crédit d'un montant initial de 1 200 K€ auprès de la banque Neuflyze OBC et de l'emprunt bancaire de 500 K€ auprès de la BNP Paribas, les nantissements donnés en garantie du remboursement de ces sommes ont été levés.

27 Evénements postérieurs à la clôture

Les principaux événements survenus depuis la date d'arrêté des comptes sont les suivants :

Résultats d'études cliniques

▪ Sclérose latérale amyotrophique (SLA)

L'étude AB10015 de phase 2/3 du masitinib dans la sclérose latérale amyotrophique (SLA) est positive sur son critère d'évaluation principal prédéfini et confirme l'analyse intérimaire. Conformément au protocole de l'étude, l'analyse finale a été réalisée sur 394 patients traités pendant 48 semaines et répartis dans l'un des trois bras de traitement différents: masitinib à la dose de 4,5 mg/kg/jour, masitinib à la dose de 3 mg/kg/jour, et placebo, avec dans chaque bras le riluzole comme traitement associé.

Le critère d'évaluation principal était basé sur l'évolution du score fonctionnel de la Sclérose Latérale Amyotrophique (ALSFRS-R) après 48 semaines de traitement. Conformément aux recommandations de l'EMA, la survie sans progression (PFS) a été incluse comme principal critère d'évaluation secondaire pour l'enregistrement, la progression ayant été définie comme une détérioration du score ALSFRS-R de plus de 9 points ou la mort. Une analyse séquencée était prédéfinie afin de tester d'abord le masitinib à la dose de 4,5 mg/kg/jour contre placebo, puis le masitinib à la dose de 3 mg/kg/jour contre placebo.

Pour le masitinib à la dose de 4,5 mg/kg/jour :

- L'analyse primaire sur l'évolution du score ALSFRS-R après 48 semaines de traitement (méthode mLOCF) est statistiquement significative avec une P-value de 0,014.
- Les tests de sensibilité sur l'analyse primaire ont consisté en deux modèles d'imputation en semaine 48 pour tout patient ayant interrompu le traitement avant la semaine 48. Ces analyses de sensibilité sont également statistiquement significatives avec une P-value de 0,015.
- La principale analyse secondaire sur la survie sans progression (PFS) sont également statistiquement significatives avec une P-value de 0,016.
- La qualité de vie mesurée par l'évolution du score ALSAQ est également statistiquement significative avec une P-value < 0,01.

Pour le masitinib à la dose de 3 mg/kg/jour :

- On observe une tendance en faveur du masitinib par rapport au placebo sur l'évolution du score ALSFRS-R en semaine 48 (méthode mLOCF), de même que sur les deux modèles d'imputation (analyses de sensibilité), ainsi que sur la survie sans progression (analyse secondaire).
- L'évolution de la qualité de vie est favorable au masitinib, de façon statistiquement significative (p -value < 0.01).

Les effets indésirables observés avec le masitinib dans l'étude AB10015 sont cohérents avec le profil de tolérance connu du produit. Il n'y a pas eu de nouvel événement lié à la tolérance du produit lors de l'analyse finale par rapport à l'analyse intérimaire.

Les données complètes d'efficacité et de tolérance seront soumises afin d'être présentées à la réunion annuelle de l'European Network for the Cure of ALS (ENCALS), à Ljubljana en Slovénie (18-20 mai 2017).

▪ Formes progressives primaires et secondaires de la sclérose en plaques

L'analyse de futilité à deux ans de l'étude de phase 3 du masitinib dans le traitement de patients atteints de sclérose en plaques progressive primaire ou de sclérose en plaques secondairement progressive sans poussées est positive.

L'étude de phase 3 en cours (AB07002) est une étude en double-aveugle, randomisée contrôlée par placebo qui vise à évaluer la tolérance et l'efficacité du masitinib chez les patients atteints de sclérose en plaques primaire progressive ou de sclérose en plaques secondairement progressive sans poussées. La durée du traitement est de 96 semaines. L'étude teste 2 doses de masitinib, une première dose à 4,5 mg/kg/jour et une seconde dose démarrant à 4,5mg/kg/jour puis augmentée à 6 mg/kg/jour, contre placebo (randomisation 2:1).

Le critère d'évaluation principal de l'étude est la variation sur une période de 96 semaines de traitement du score EDSS (Expanded Disability Status Scale), qui est un score utilisé pour quantifier l'invalidité liée à la sclérose en plaques et surveiller l'évolution du degré de handicap avec le temps.

Sur la base de ces résultats, le Comité Indépendant de Revue des Données a recommandé la poursuite de l'étude.

L'étude a recruté 600 patients évaluable, comme prévu au protocole. L'étude a donc terminé son recrutement.

La prochaine étape est l'analyse intérimaire qui aura lieu quand 50% des patients auront atteint 96 semaines de traitement. Cette analyse intérimaire est attendue au second trimestre 2018. Les résultats de l'analyse finale sont attendus au second trimestre 2019.

▪ Asthme sévère non contrôlé par les corticostéroïdes oraux

L'étude de phase 3 dans l'asthme sévère non contrôlé par les corticostéroïdes oraux a terminé son recrutement.

Cette étude de phase 3 (AB07015) est une étude en double-aveugle, randomisée contrôlée par placebo qui vise à évaluer la tolérance et l'efficacité du masitinib chez les présentant un asthme permanent sévère non contrôlé par des corticoïdes par voie orale. Le critère principal de l'étude est le taux d'exacerbations sévères de l'asthme sur la période d'exposition. La durée du traitement prévue au protocole est de 36 semaines. L'étude avait pour objectif de recruter environ 350 patients.

Les résultats finaux seront disponibles à la fin de l'année 2017.

Afin d'élargir sa franchise dans l'asthme, AB Science a initié une nouvelle étude (AB14001) de phase 3 dans l'asthme non contrôlé par les corticostéroïdes inhalés à forte dose et les bêta-agonistes à longue durée d'action (BALA) et présentant un taux d'éosinophiles élevés. L'étude a recruté ses premiers patients. Cette nouvelle indication étendue concerne une population de patients adultes plus importante qui s'élève à 1 500 000 cas aux Etats-Unis et en Europe.

Ligne de financement en capital – Equity line

Le 13 janvier 2017, AB Science a utilisé la ligne de capital - Equity Line mise en place avec Crédit Agricole Corporate and Investment Bank ("Crédit Agricole CIB") et autorisée par l'assemblée des actionnaires du 22 juin 2015. AB Science a procédé à l'émission de 520 091 actions nouvelles, au prix unitaire de 14,62 euros.

Augmentation de capital par placement privé

AB Science réalisé avec succès deux placements privés d'actions ordinaires nouvelles lui permettant de lever un produit brut de 34M€.

Un premier placement privé a été réalisé le 27 mars 2017, permettant à AB Science de lever un produit brut de 15M€. Ce placement privé, réalisé exclusivement auprès d'investisseurs qualifiés, a donné lieu à l'émission de 982 962 actions ordinaires nouvelles via une augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription. Le prix du placement a été fixé à EUR 15,26 par action ordinaire nouvelle à l'issue d'une procédure accélérée de construction du livre d'ordres. Ce prix fait ressortir une décote de 10% par rapport à la moyenne pondérée des cours de l'action AB Science des cinq dernières séances de bourse précédant la date de fixation du prix, soit EUR 16,95.

Un second placement privé a été réalisé le 31 mars 2017, permettant à AB Science de lever un produit brut de 19M€. Ce placement privé, réalisé exclusivement auprès de fonds européens et américains investissant dans le secteur pharmaceutique ou biotechnologique (dont des actionnaires existants d'AB Science), a donné lieu à l'émission de 1.241.831 actions ordinaires nouvelles via une augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription. Le prix du placement a été fixé à EUR 15,30 par action ordinaire nouvelle à l'issue d'une procédure accélérée de construction du livre d'ordres. Ce prix fait ressortir une décote de 10% par rapport au cours de clôture de l'action AB Science au 30 mars 2017, soit EUR 17,01, et une décote de 9.68% par rapport à la moyenne pondérée des cours de l'action AB Science des cinq dernières séances de bourse précédant la date de fixation du prix, soit EUR 16.94.

Aucun autre événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir un impact sur la situation financière du groupe n'est intervenu depuis la clôture.